

BUDGET DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

La commission chargée de l'étude du budget 2019 était constituée de Mesdames Martine BLAUTH, de Tolochenaz, Nicole LEMAIRE, de Romanel-sur-Morges, Sylvie FAÏ, de Morges, absente, excusée, ainsi que de Messieurs Jean-Jacques AUBERT de Morges et David GUARNA, président-rapporteur, de Morges.

La commission s'est réunie le 28 août 2018 à la salle de réunion de l'ASIME à Beausobre (Morges). Le préavis nous a été présenté ce jour-là par Messieurs Andreas SUTTER, représentant du CODIR, et Marc JOHANNOT, directeur administratif de l'ASIME. Nous les remercions tous les deux chaleureusement pour les réponses précises et détaillées à toutes nos questions.

Nous formulons cependant le vœu suivant : que les excellentes remarques et observations communiquées oralement uniquement à la commission du budget puissent à l'avenir également figurer dans le préavis. En effet, ce dernier, avec une seule page de commentaires, pour un budget de plus de CHF 11'000'000.00, nous semble quelque peu succinct.

2. DISCUSSION

Les membres présents ont eu une présentation claire et approfondie du budget de notre association.

Nous avons pu constater que le budget proposé à votre approbation est en diminution de 3,6% par rapport au budget 2018, soit de CHF 405'677.00.

Locaux scolaires

La diminution du budget 2019 est en grande partie liée à la baisse des charges des locaux scolaires. Ces dernières sont en diminution de CHF 480'677.00. Parmi ces baisses, on peut citer notamment la fin de la location des Grandes-Roches, ainsi que la fin des amortissements des constructions des locaux des Charpentiers (Morges) et des salles de gymnastique d'Aclens et d'Echichens. En conséquence, pour les deux villages précités, les charges nettes dues à l'ASIME sont en augmentation par rapport au budget 2018.

À noter également que la baisse des charges des locaux scolaires n'est que temporaire. D'importants coûts sont à prévoir à partir de 2020, avec la construction du nouveau collège Jacques Dubochet, à Morges Gare-Sud.

Activités scolaires générales et administration

◆ Les charges de la rubrique « Activités scolaires générales et administration » sont en augmentation de CHF 60'400.00.

Cela est principalement dû à la prise en charge éventuelle de la part financière des parents dévolue aux courses d'écoles et aux voyages d'études, pour un montant total estimé à CHF 78'000.00.

CHF 50'000.00 sont prévus pour le remplacement de l'outil de gestion Socrate. À terme, cette dépense permettra des synergies avec Morges et une meilleure efficacité.

Une hausse de CHF 30'000.00 est également prévue pour les frais de transport des élèves enclassés de façon particulière. Dans ces situations, l'ASIME est totalement tributaire des décisions prises par les directions d'école.

La suppression du poste d'assistant-e, lié au cabinet dentaire scolaire, permet quant à elle une diminution des charges de « Traitements du personnel » de CHF 64'900.00.

◆ Les produits de la rubrique « Activités scolaires générales et administration » sont eux en baisse de CHF 71'250.00.

La cause de cette baisse est la très prudente mais consciencieuse hypothèse d'une réduction de la participation des parents à tous les camps de ski et semaines à la montagne. En effet, la participation maximale que l'on pourrait exiger, si un parent faisait valoir ses droits, selon la récente décision du TF (« l'enseignement obligatoire est gratuit »), correspond à une pension de

CHF 16.00 / jour. Le CODIR a opté pour CHF 15.00 / jour. Ceci provoque inévitablement une chute des produits pour les différents postes concernés de l'ordre de CHF 116'000.00.

Le Département de l'instruction publique genevois a pourtant trouvé la faille dans ce jugement ; les camps et sorties de plus d'une nuitée deviennent dorénavant « pas obligatoires, quoique fortement recommandés ». Vaud s'y inspirera peut-être... .

Le budget 2019 prévoit une hausse des produits « Honoraires de soins », liée à une augmentation du point de facturation pour les clients hors scolarité obligatoire et à une « modification du tarif de facturation » du cabinet dentaire. Cette hausse est estimée à CHF 50'000.00.

Concernant le cabinet dentaire, la diminution des charges et la hausse des revenus précités permettent de ramener l'excédent de charges à CHF 51'850.00, contre CHF 204'550.00 lors du budget 2018.

En tenant compte de l'estimation des prestations non facturées (dépistage, prophylaxie), le CODIR est heureux de nous annoncer que les finances du cabinet dentaire ont (enfin) atteint l'équilibre.

Transports scolaires

Cette rubrique concerne uniquement les transports scolaires des élèves du degré secondaire (9H à 11H, à Beausobre, Morges) et des classes de raccordement. Au vu des comptes 2017, CHF 10'000.00 de charges supplémentaires sont prévues au budget 2019 pour le transport des élèves fréquentant les classes de raccordement (RAC I, RAC II).

Coût moyen par élève

Enfin, pour rappel, la diminution du budget 2019 par rapport à celui de 2018, conjuguée à une augmentation du nombre d'élèves (+66 à 2'518), engendre une diminution du coût moyen par élève. Celui-ci s'élève à CHF 4'118.00 pour 2019, soit une diminution de 5.7% par rapport à 2018.

3 CONCLUSION

La commission salue le travail fourni par le comité de direction pour l'élaboration de ce budget clair et transparent. Les commissaires ont été ravis des explications fournies lors de leur séance de travail. Toutefois, nous

souhaitons qu'à l'avenir tous les membres du Conseil intercommunal puissent bénéficier d'informations plus précises via le préavis du budget.

Nous avons constaté que le budget 2019 est parfaitement conforme. Par conséquent, nous ne pouvons que vous encourager à l'adopter.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- vu le préavis du Comité directeur,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

D'adopter le budget ordinaire de l'ASIME pour l'exercice 2019 présentant des charges de CHF 11'013'778.00.

Les commissaires,

Mme Martine BLAETH

Mme Nicole LEMAIRE

M. Jean-Jacques AUBERT

Le rapporteur, M. David GUARNA.